PROVINCE DU BRABANT WALLON

Résolution relative au programme d'actions de la Province du Brabant wallon, pour les années 2011-2013, dans le cadre du contrat de rivière « Dyle-Gette »

RESOLUTION

Le Conseil provincial du Brabant wallon, réuni en séance du 27 janvier 2011, à Wavre,

Vu l'article L2212-32 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 (M.B. 22.12.2008), modifiant le Livre II du code de l'Environnement contenant le code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière ;

Vu la résolution du 25 mars 2010 relative au contrat de gestion 2010-2012 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. " Contrat de rivière Dyle-Gette";

Considérant qu'il appartient à la Province du Brabant wallon, en tant que gestionnaire des cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie et partenaire du Contrat de rivière "Dyle-Gette", de communiquer au Contrat de rivière le programme d'actions qu'elle entend mettre en œuvre pour la période 2011-2013;

Considérant que ce programme d'actions doit être cohérent et répondre au mieux aux attentes du Contrat de rivière dans le cadre de l'intérêt provincial;

Considérant que ce programme d'actions doit tenir compte des obligations légales de la Province en tant que gestionnaire des cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie, du contexte lié au transfert de compétences en matière de cours d'eau non navigables et des moyens budgétaires généralement affectés à la gestion des cours d'eau ;

Considérant que les priorités ainsi définies sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution des compétences de la Province en matière de cours d'eau non navigables ;

Considérant que 45 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 45 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE:

∕Noël

Article unique - Le programme d'actions de la Province du Brabant wallon, pour les années 2011-2013, dans le cadre du Contrat de rivière "Dyle-Gette", tel qu'annexé, est approuvé.

a Greffière provinciale,

Vorinina

lle Président.

Hore provinciale

n°2/3/11

Province du Brabant wallon

Programme d'actions 2011-2013 Contrat de rivière "Dyle-Gette"

Titre de l'action :

Développer le réseau permanent de mesure de la qualité des eaux de surface

Nº de l'action: 01

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : aucun.

Objectifs poursuivis par l'action:

assurer la mise à jour de l'inventaire entrepris depuis plusieurs années.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapporte(nt) l'action :

8. Hydromorphologique – 8.1. continuité écologique des cours d'eau

11. Patrimoine - 11.1. naturel

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

le maître d'œuvre pour cette action doit être le C.R., comme pour les années précédentes.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : la Province, en tant que partenaire, peut apporter son aide à la concrétisation de cette action, par le biais du service provincial de l'Agriculture (analyse des échantillons).

Besoins financiers (budget de l'action):

3.718,40 EUR sur le budget fonctionnement du C.P.A.R.

Engagement de financement :

Province (C.P.A.R.).

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) :

en fonction de la demande du maître d'œuvre pour cette action.

Degré d'urgence de l'action : aucun.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action:

"Lutte contre les plantes invasives."

Titre de l'action :

"Lutte contre les plantes invasives"

Nº de l'action: 02

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : aucun.

Objectifs poursuivis par l'action:

assurer la mise à jour de l'inventaire entrepris depuis plusieurs années.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 8. Hydromorphologique – 8.1. continuité écologique des cours d'eau, 11. Patrimoine – 11.1. naturel.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

cette action est prévue au niveau des différents gestionnaires concernés (Région wallonne, Province et Communes).

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : le maître d'œuvre pour cette action doit être le C.R. pour coordonner les différentes actions (chantier) visant à éradiquer la balsamine de l'Himalaya, la berce du Caucase et la renouée du Japon.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget ordinaire – entretien des cours d'eau.

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : marché de travaux dont la réalisation doit être entamée fin juin impérativement.

Degré d'urgence de l'action: 4/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Restauration du cours d'eau "le Train" à Chaumont-Gistoux

Nº de l'action: 03

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : aucun.

Objectifs poursuivis par l'action:

remise en état d'une partie du cours d'eau suite à l'érosion prononcée de ses berges (entre le moulin d'Inchebroux et Bonlez).

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 8. Hydromorphologique – 8.2. gestion entretien des cours d'eau.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) : entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : C.R. pour établissement fiche chantier.

Besoins financiers (budget de l'action) : 180.000,00 EUR (budget extraordinaire).

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : étude en 2011 – travaux en 2012.

Degré d'urgence de l'action : 3/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Restauration du cours d'eau "la Grande Gette » à Ramillies (Bomal)"

Nº de l'action: 04

 N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : R GGE 84.

Objectifs poursulvis par l'action:

remise en état d'une partie cours d'eau suite à l'érosion prononcée de ses berges Protection d'une voirie.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 8. Hydromorphologique - 8.2. gestion entretien des cours d'eau.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) : entreprise de travaux hydrauliques

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : C.R. pour établissement fiche chantier.

Besoins financiers (budget de l'action) : 100.000,00 EUR (budget extraordinaire).

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : étude en 2011 – travaux en 2012,

Degré d'urgence de l'action: 3/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

"Restauration du cours d'eau « le Gentilsart » à Villers-la-Ville"

Nº de l'action: 05

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : Aucun.

Objectifs poursuivis par l'action:

remise en état d'une partie du cours d'eau suite à l'érosion prononcée de ses berges (à hauteur de l'avenue Fontaine des Fièvres).

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au pour mener à bien cette action) : entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : C.R. pour établissement fiche chantier.

Besoins financiers (budget de l'action) : 100.000,00 EUR (budget extraordinaire).

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : travaux en 2011.

Degré d'urgence de l'action : 3/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Suppressions des entraves reprises dans l'inventaire des atteintes non prioritaires ou absentes de celui-ci

Nº de l'action: 06

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^{\mathrm{o}}$ de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : aucun.

Objectifs poursuivis par l'action:

la Province intégrera cette action dans le cadre des travaux d'entretien annuels des cours d'eau (curage), dans la mesure du possible pour améliorer la qualité des cours d'eau.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 8. Hydromorphologique -8.2. gestion entretien des cours d'eau.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : aucun.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget ordinaire.

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : entre 2011 et 2013.

Degré d'urgence de l'action : 2/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action:

Réalisation du Bassin d'orage de Chastre sur "l'Orne"

Nº de l'action: 07

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : aucun.

Objectifs poursuivis par l'action : protéger Cortil-Noirmont des inondations.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 6. Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau – 6.3. inondations.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : C.R. pour établissement fiche chantier, Commune pour faciliter l'acquisition des parcelles par la Province.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget extraordinaire.

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : entre 2011 et 2013.

Degré d'urgence de l'action: 4/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Réalisation du bassin d'orage de Villers-la-Ville sur le "Gentilsart"

Nº de l'action: 08

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : Aucun.

Objectifs poursuivis par l'action : protéger Villers-la-Ville des inondations.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 6. Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau – 6.3. inondations.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : C.R. pour établissement fiche chantier.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget extraordinaire.

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : entre 2011 et 2013.

Degré d'urgence de l'action : 4/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Réalisation du bassin d'orage à Beauvechain sur le "Mille"

Nº de l'action: 09

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : Aucun.

Objectifs poursuivis par l'action:

protéger Mille et Tourinnes-la-Grosse des inondations.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 6. Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau - 6.3. inondations.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : C.R. pour établissement fiche chantier.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget extraordinaire.

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : entre 2011 et 2013.

Degré d'urgence de l'action: 4/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Réalisation des bassins d'orage de la vallée du "Piétrebais"

Nº de l'action: 10

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : Aucun.

Objectifs poursuivis par l'action :

protéger la vallée du "Piétrebais" et Grez-Doiceau des inondations.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 6. Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau – 6.3. inondations.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

entreprise de travaux hydrauliques

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : C.R. pour établissement fiche chantier.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget extraordinaire.

Engagement de financement :

Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : entre 2011 et 2013.

Degré d'urgence de l'action: 4/5

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Etude hydrologique de la vallé du "Train"

Nº de l'action: 11

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : aucun

Objectifs poursuivis par l'action:

étude s'inscrivant dans le programme de lutte contre les inondations dans la vallée du Train" (recherche d'implantation, capacité d'écrêtement, etc...).

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 6. Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau – 6.3. inondations.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

étude qui sera externalisée de l'administration provinciale.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : Commune de Chaumont-Gistoux.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget extraordinaire

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : entre 2011 et 2013.

Degré d'urgence de l'action : 4/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Réaliser des chantiers d'embellissement et d'amélioration de la biodiversité des cours d'eau.

Nº de l'action: 12

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : DYLGE2/06.

Objectifs poursuivis par l'action : améliorer l'intégration des cours d'eau dans le cadre de vie.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 8. Hydromorphologique - 8.1. continuité écologique des cours d'eau 11. Patrimoine - 11.2. Paysager

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

la Province a un rôle de partenaire dans le cadre de cette action.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : la Commune doit tenir le rôle de maître d'œuvre pour cette action.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget ordinaire (dans le cadre des travaux d'entretien des cours d'eau).

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : entre 2011 et 2013.

Degré d'urgence de l'action: 3/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Entretien des bassins d'orage provinciaux

Nº de l'action: 13

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière : IORB7 et les autres BO de la Province.

Objectifs poursuivis par l'action:

assurer le bon fonctionnement et le rôle d'écrêtement des bassins d'orage, gérer le développement des espèces ligneuses aux abords et dans les bassins d'orage.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 6. Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau – 6.3. inondations 11. Patrimoine – 11.2. Paysager.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : sans objet.

Besoins financiers (budget de l'action): 75.000,00 EUR (budget extraordinaire 2011).

Engagement de financement :

Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : 2011-2012.

Degré d'urgence de l'action: 4/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Titre de l'action :

Signalétique des chantier cours d'eau

Nº de l'action: 14

N° de référence de l'inventaire des P.N. et P.N.P. du Contrat de rivière :

Objectifs poursuivis par l'action:

placer une signalisation lors des gros chantiers statiques sur les cours d'eau.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique D.C.E. au(x) quel(s) se rapportent l'action : 10. Sensibilisation – 10.2 Tout public.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires pour mener à bien cette action) :

entreprise de travaux hydrauliques.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre) : sans objet.

Besoins financiers (budget de l'action) : sur budget extraordinaire dédié aux travaux.

Engagement de financement : Province.

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution) : 2011-2013.

Degré d'urgence de l'action : 2/5.

Complément d'information utile (précision sur le contenu de l'action) :

Programme d'actions en tant que partenaire

La Province du Brabant wallon tient à rappeler que son rôle de partenaire ne peut être qu'un rôle de conseil ou d'aide « limité », de façon à éviter que ses Services ne soient phagocytés dans leurs missions provinciales par des demandes externes et que ces actions ne peuvent en aucun cas générer de dépenses supplémentaires non programmées par la Province.